



## **Avis Préalable**

### **Participation du public par voie électronique**

### **Projet de Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029**

### **Centre-Val de Loire**

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir ses observations et propositions sur le projet de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) 2019-2029 Centre-Val de Loire, dans les conditions prévues par le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1 et L. 123-19.

**La participation du public par voie électronique aura lieu du lundi 02 décembre 2019 au lundi 06 janvier 2020 inclus selon les modalités précisées dans le présent avis.**

Le programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 de la région Centre-Val de Loire, établi conformément aux dispositions prévues par le code forestier (notamment les articles L.122-1 et D. 121-1 et suivants) :

- adapte à la région Centre-Val de Loire les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois, approuvé par le décret n° 2017-155 du 8 février 2017 ;
- est élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB), présidée conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional. Cette commission comprend notamment les services régionaux et établissements publics de l'État, des représentants des collectivités territoriales, de la filière forêt-bois et des associations de protection de l'environnement et d'usagers de la forêt ;
- a fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément aux articles L122-4 et suivants du code de l'environnement. Le projet de PRFB et son évaluation environnementale ont également été soumis à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- est soumis à la participation du public ;
- sera arrêté par le ministre chargé des forêts.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier peut être consulté sur le site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Centre-Val de Loire :

<http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et>

Le dossier de consultation est également mis à disposition du public sur support papier :

- à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Centre-Val de Loire ;
- dans les six préfectures des départements de la région Centre-Val de Loire.

Le dossier soumis à la consultation du public comprend :

- le projet de programme régional de la forêt et du bois et ses annexes ;
- le rapport d'évaluation environnementale et son résumé non technique;
- le cas échéant, les avis des parcs naturels régionaux consultés;
- l'avis de l'Autorité environnementale ;
- le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale ;
- la synthèse de la concertation préalable.

Les observations et propositions du public doivent être transmises **du lundi 02 décembre 2019 au lundi 06 janvier 2020** inclus en utilisant impérativement l'une des voies suivantes :

- par voie électronique par courriel à l'adresse suivante :  
[prfb.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:prfb.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)
- par voie postale — le cachet de la poste faisant foi — à l'adresse suivante :  
DRAAF Centre-Val de Loire - Service régional de la forêt, du bois et de la biomasse –  
131, rue du Faubourg Bannier 45000 Orléans

Des précisions et des demandes de renseignements sur les documents mis en consultation pourront être adressées à la DRAAF Centre-Val de Loire, à l'adresse électronique suivante :

[prfb.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:prfb.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)

Le projet de programme régional de la forêt et du bois de la région Centre-Val de Loire, le cas échéant modifié pour tenir compte des observations formulées, sera ensuite soumis à l'avis de la commission régionale de la forêt et du bois, pour ensuite être transmis au ministre de l'agriculture et de l'alimentation, chargé des forêts, en vue de son approbation.